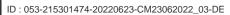
Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le





VILLE DE MAYENNE

Rapport de présentation

Compte Administratif 2021

Budget principal

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les grands équilibres

a) Les résultats de clôture 2021

A la clôture de l'exercice 2021, l'excédent de fonctionnement atteint 7 217 126 €. Il diminue de 13 % par comparaison à celui dégagé en 2020 de 8 308 014 €.

L'excédent 2021 va permettre de :

1/ combler le besoin de financement de la section d'investissement de 4 544 853 € (restes à réaliser compris) et,

2/affecter le solde disponible soit 2 672 272 € au budget 2022 en excédent de fonctionnement reporté.

Les résultats de l'exercice 2021 ont fait l'objet par délibération n°1 du 7 avril dernier d'une reprise par anticipation au budget primitif 2022. Ils se présentent comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2	2021 :
Résultat de fonctionnement reporté de 2020	5 308 683,07 €
Recettes de l'année 2021	17 721 891,23 €
Dépenses de l'année 2021	-15 813 448,65 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 :	7 217 125,65 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 20	021:
Résultat d'investissement reporté de 2020	-1 442 564,04 €
Recettes de l'année 2021	4 277 268,82 €
Dépenses de l'année 2021	-5 558 117,26 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 :	- 2 723 412,48 €

Restes à réaliser dépenses 2021	- 3 048 060,77 €
Restes à réaliser recettes 2021	1 226 619,78 €
BESOIN DE FINANCEMENT 2021 :	4 544 853,47 €

DISPONIBLE 2021:	2 672 272,18 €
------------------	----------------

Ce résultat disponible dégagé au 31/12/21 de 2 672 272 € est pratiquement deux fois moins élevé que celui dégagé un an plus tôt (5 308 683 €). Le présent rapport s'emploie à expliquer les raisons de cette diminution.

D'ores et déjà on peut résumer ce budget 2021 par deux éléments marquants :

1/la poursuite de la crise sanitaire avec des recettes locales qui ne retrouvent leurs niveaux de 2019 (fermeture de services, locations de salles moins nombreuses),

2/un investissement dynamique avec un taux de réalisation des dépenses d'équipement performant (81%).

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

b) L'exécution du budget 2021

Le compte administratif permet de comparer les réalisations aux prévisions du budget et ainsi de mesurer :

- le degré de sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif
- et la maîtrise des crédits de fonctionnement tout au long de l'exercice.

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement s'améliorent en 2021 pour ressortir à 94,4% en dépenses (92% en 2020) et à 100% en recettes (98% en 2020). Ces taux feront l'objet dans le rapport ci-après d'une explication détaillée.

	EXECUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021					
	Prévisions	Réalisations	Diff	érentiel		
	budget 2021	budget 2021	Solde réalisation -	Solde réalisation -		
			prévisions en €	prévisions en %		
Dépenses réelles*	15 920 332 €	15 025 945 €	-894 386,78 €	94,4%		
Recettes réelles**	17 271 036 €	17 259 972 €	-11 063,53 €	99,9%		
* hors dépenses imprévues						
** hors cessions immobilières						

L'exécution budgétaire 2021 de la section d'investissement révèle également une amélioration du taux d'exécution en dépense avec un taux de 66 % en 2021 (30% en 2020), et un taux de 70% en recettes (86,6% en 2020). Augmentés des restes à réaliser au 31/12/2021, les taux d'exécution sont historiquement performants.

	EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021				
			Diff	érentiel	
	Prévisions budget 2021	hudaet 2021	Solde réalisation - prévisions en €	I Solde realisation -	y compris les restes à réaliser
Dépenses réelles*	9 831 622 €	6 520 281 €	-3 311 340,88 €	66,3%	97%
Recettes réelles**	4 851 559 €	3 361 814 €	-1 489 745,00 €	69,3%	93%
* hors dépenses imprévues					
** hors cessions immobilières					

c) L'analyse comparative des comptes administratifs de 2016 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	15 367 601 €	14 381 211 €	14 745 721 €	14 404 470 €	15 025 945 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 231 233 €	17 942 186 €	18 271 059 €	17 404 524 €	17 369 442 €
Evolution annuelle n-1 des dépenses		-6%	3%	-2%	4%
Evolution annuelle n-1 des recettes		-2%	2%	-5%	0%

Après avoir subi une baisse importante des recettes en 2020, en raison du contexte sanitaire (recettes tarifaires essentiellement), les recettes évoluent à la baisse pour la seconde année consécutive en 2021 en raison d'une part :

• De l'absence de versement mobilité à compter du 01/07/2021 conséquence du transfert de la compétence du transport public à Mayenne Communauté recette 2020 en année

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

pleine de 246 402 € ; recette 2021 de 208 829 €)

- du contexte sanitaire (3^{ème} confinement),
- de la mise en place de la tarification sociale au restaurant municipal au 01/04/2021.

Ces évolutions ont des conséquences sur le niveau de nos trois épargnes (cf pages 21 et 22) dans la mesure où en 2021, les dépenses progressent plus rapidement que les recettes et ce malgré le transfert de la compétence mobilité au 01/07/2021.

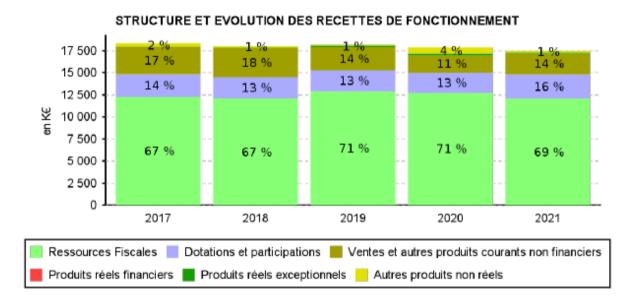
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

2 – Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes peuvent être regroupées en 4 catégories principales :

- a) Les produits issus de la fiscalité locale (impôts et taxes)
- b) Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF)
- c) Les produits de nos services publics
- d) Les autres produits issus des locations, baux, des recettes exceptionnelles, des indemnités journalières

Structure et évolution sur 5 ans - RECETTES REELLES



Source: DDFIP - Document de valorisation financière et fiscale 2021

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

		R	ECETTE s de F	ONCTIONNEM	ENT ID: 053-215	301474-202206	23-CM23062
chap.	Intitulé	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Taux de réalisation 2021	Écart CA n-1
013	Atténuations de charges	199 560	167 596	145 000	171 552	118%	2%
70	Produits des services	2 185 151	1 703 612	1 993 059	1 814 284	91%	6%
73	Impôts et taxes	12 973 669	12 792 072	12 014 952	12 146 838	101%	-5%
	Dont Produit fiscal 3 taxes à partir des bases prévisionnelles à taux	6 579 655	6 724 866	6 250 662	6 302 310	101%	-6%
74	Dotations subvention	2 384 096	2 266 285	2 785 171	2 755 018	99%	22%
	Dont DGF	1 262 543	1 225 622	1 204 151	1 204 151	100%	-2%
75	Autres produits gestion	313 338	268 131	297 247	281 530	95%	5%
76	Produits financiers	11	11	0			
77	Produits exceptionnels	174 559	193 258	22 047	186 662	847%	-3%
78	Reprise provision Conainville	40 676	13 559	13 560	13 559	100%	0%
042	Opérations d'ordre	171 619	694 733	348 117	352 449	101%	-49%
	TOTAL R.F.	18 442 678	18 099 257	17 619 153	17 721 891	101%	-2%

Les recettes 2021 retrouvent pour certaines leur niveau de 2019 (cas de la Taxe sur la publicité extérieure) ou enregistrent une diminution annuelle du fait de transfert de compétence (Versement mobilité) ou de décision externe (suppression de la taxe crémation ; baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire) ou de décision interne (tarifs sociaux restauration scolaire ; droits de terrasse). Au global ces recettes de fonctionnement présentent une diminution de 2% à − 377 366 € qui s'explique par le niveau des opérations d'ordre (sans mouvement de trésorerie).

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 (recettes de fonctionnement hors opérations d'ordre budgétaire) s'élèvent à 17 369 442 € (17 404 524 € en 2020). Elles baissent pour la seconde année mais plus faiblement qu'en 2020 : -35 082 € en 2021 après - 866 535 € en 2020 avec comme principale explication la poursuite de la crise sanitaire qui a une nouvelle fois perturbée le fonctionnement de nos services.

	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Impôts et taxes	12 973 669 €	12 792 072 €	12 146 838 €	-645 234 €
Dotations et participations	2 384 096 €	2 266 285 €	2 755 018 €	488 733 €
dont DGF	1 262 543 €	1 225 622 €	1 204 151 €	-21 471 €
Produits des services	2 185 151 €	1 703 612 €	1 814 284 €	110 672 €
Autres recettes	728 144 €	642 555 €	653 298 €	10 743 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 271 059 €	17 404 524 €	17 369 437 €	-35 087 €
variation n-1 en €		-866 535 €	-35 087 €	
variation n-1 en %		-5%	0%	

a) Le poste de recettes "impôts et taxes" (12 146 838 €) régresse en 2021 de 645 234 €.

Analysons ce poste en distinguant parmi les recettes fiscales totales de 12 146 838 €, les recettes fiscales de transfert reçues de Mayenne Communauté ou de l'État et nos recettes fiscales propres. Les recettes fiscales de transfert de Mayenne Communauté sont constituées de l'Attribution de Compensation (4 555 430 €) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 2021 (88 551 €). Si la première est restée stable en 2021, la seconde a diminué. En effet, Mayenne Communauté a décidé de diminuer son enveloppe globale à attribuer à ses communes membres de 1 006 000 € en 2020 à 589 800 € en correspondance avec le nouveau pacte de solidarité.

Troisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert, celle versée par l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert de l'Etat via le roisième recette fiscale de transfert de l'Etat via le roisième recette fiscale de l'Etat via le roisième recette de l'E Ressources Intercommunales et Communales (170 902 €). Elle enregistre une progression annuelle de 9 311 €.

Nos recettes fiscales "nettes" de l'AC, la DSC et du FPIC évoluent défavorablement en 2021 à - 469 403 €. Cette moins-value a trois origines :

1/ la diminution de moitié des valeurs locatives de foncier bâti sur les établissements industriels dans le cadre du plan de relance de l'Etat compensée par une dotation de 839 861 € (comptabilisée au chapitre des dotations),

2/ la suppression au 01/01/2021 de la taxe de crémation (recette 2020 de 98 099 €). Subsistent pour 2021 la recette des taxes relatives au mois de décembre 2020 ;

3/le transfert au 01/07/2021 de la compétence mobilité et de facto du versement mobilité perçu en conséquence sur 6 mois en 2021.

	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020
Contributions directes	6 560 392 €	6 724 866 €	6 302 310 €	-422 556 €
Rôles supplémentaires	20 571 €	9 473 €	1 607 €	-7 866 €
Taxes sur l'électricité	305 073 €	297 654 €	305 518 €	7 864 €
Produit des droits de mutation	341 070 €	356 074 €	396 051 €	39 976 €
Emplacements publicitaires	110 839 €	92 687 €	111 456 €	18 768 €
Droits de place et de stationnement	22 419 €	13 670 €	1 619 €	-12 051 €
Taxe de crémation	90 263 €	98 099 €	4 560 €	-93 539€
Versement mobilité	570 151 €	246 402 €	208 829 €	-37 573 €
Impôt sur les spectacles	- €	9€	6€	-3€
Les recettes fiscales nettes	8 020 778 €	7 838 934 €	7 331 955 €	-469 403 €
Attributions de Compensation	4 555 430 €	4 555 430 €	4 555 430 €	-€
Dotation de Solidarité Communautaire	236 117 €	236 117 €	88 551 €	-147 566 €
FPIC	161 344 €	161 591 €	170 902 €	9 311 €
Les recettes fiscales brutes	12 973 669 €	12 792 072 €	12 146 838 €	-645 234 €

Signalons le bouleversement du panier fiscal en 2021 lié à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui avec la réforme a été remplacée par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties par récupération du taux 2020 du département (taux foncier bâti 2021 = taux communal de foncier bâti de 19,62% en 2020 + taux du Département de 19,86 % soit 39,48%).

Zoom sur les contributions directes (6 302 310 € = 36 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021)

<u> </u>	bases prévisionnelles 2021	Bases effectives 2021	Ecart bases	Taux	Produit fiscal avant coefficient correcteur réforme (0,841094)
Taxe foncière bâti	18 879 602	18 815 898	-0,34%	39,48%	7 453 667 €
Taxe foncière non bâti	134 800	134 851	0,04%	41,20%	55 559 €
Taxe d'habitation résidences secondaires					109 650 €
			Produit fis	scal théorique	7 618 875 €

Nouveau mode de calcul du produit fiscal suite à la réforme :

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

coef correcteur notifié état 1259 pour Mayenne	0,841094	10	. 000-210001474-2022002
Allocation compensatrice éts industriels 2021	839 661 €		
Produit foncier bâti	7 453 667 €		
	8 293 328 €		
calcul du prélèvement =	8 293 328 €	Х	(1-0,841094)
calcul du prélèvement =	1 317 860 €		
Application du coefficient correcteur			
pour neutralité de la réforme			
Produit fiscal avant coef correcteur	7 618 875 €		
prélèvement lié au coef correcteur	1 317 860 €		
	6 301 016 €		
+	1 294 €		
Produit fiscal perçu 2021	6 302 310 €		

Les autres recettes fiscales de 2021

Après avoir progressé chaque année depuis 2013, puis enregistré une baisse en 2017 et 2018, les **droits de mutation** poursuivent en 2021 leur progression constatée depuis 2019 avec une recette de **396 051** \in sous l'effet de la reprise du marché immobilier (soit une progression annuelle de 39 976 \in à 11,2%).

Le **versement mobilité** instauré depuis 3 ans (par délibération n°17 du 21/09/2017 à effet du 1^{er} janvier 2018 et au taux de 0,2% au 1^{er} juillet 2018) nous avait apporté une recette d'un niveau exceptionnel de 570 151 € en 2019 suite à un rattrapage de cotisations pour un assujetti qui ne s'était pas acquitté du versement mobilité depuis son instauration. Pour 2021, la recette se situe à **208 829** € et correspond à la période de janvier à juin 2021 (transférée à Mayenne Communauté au 01/07/2021).

Enfin la recette issue des **emplacements publicitaires** se chiffre en 2021 à **111 456 €**, elle retrouve son niveau normal de 2019. En effet en 2020 à 92 687 €, montant en raison de l'abattement annuel de 25% décidé par le Conseil Municipal le 25/06/2020 en raison de la crise sanitaire.

RATIO: produit des impositions directes sur population									
	2019	2020	2021						
Contributions directes	6 560 392 €	6 724 866 €	6 302 310 €						
Pop INSEE	13 728	13 551	13 557						
Ratio Mayenne	478 €	496 €	465 €						
Ratio Département pour la catégorie démographique	420€	438 €	419€						
Ratio Région pour la catégorie démographique	553€	565 €	521 €						
Ratio national pour la catégorie démographique 565 € 580 € 576 €									
En 2021 notre ratio demeure supérieur aux comm	unes de la strat	e du Départeme	ent mais reste						

inférieur aux communes de la strate régionale et de la strate nationale.

Source fiche financière annuelle AEFF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) de la DDFIP.

b) Les dotations et participations (2 755 018 € en 2021)

Elles évoluent favorablement en 2021 (+488 733 €) en raison principalement de la mesure de relance nationale (article 4 de la loi de finances 2021) liée à la diminution de moitié des valeurs locatives de taxes foncières des établissements industriels. Ainsi les compensations de l'Etat au titre des taxes foncières sont passées de 13 236 € en 2020 à 850 060 € en 2021 (1) et représentent désormais 31% des recettes du chapitre.

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget prévsionnel 2021	Réalisé 2021	Ecart Réalisé BP	Ecart réalisé n-1	
Dotation Forfaitaire	824 440 €	765 901 €	721 302 €	721 302 €	-00€	-44 599 €	
DSR	278 354 €	291 391 €	307 366 €	307 366 €	-00€	15 975 €	
DSU	149 460 €	159 070 €	167 149 €	167 149 €	-00€	8 079 €	
DNP	10 289 €	9 260 €	8 334 €	8 334 €	-00€	-926 €	
FCTVA	21 087 €	35 942 €	18 600 €	9 798 €	-8 802 €	-26 144 €	
Etat pour TAP et élections	45 092 €	76 164 €	50 000 €	41 426 €	-8 574 €	-34 738 €	(4)
Département	20 000 €	2 520 €	2 880 €	4 680 €	1 800 €	2 160 €	(5)
Communes membres	45 661 €	46 146 €	47 000 €	49 370 €	2 370 €	3 224 €	
Autres communes	2 438 €	2 000 €	2 000 €	1 993 €	-7€	-7 €	
Participation CAF	584 787 €	483 825 €	532 500 €	517 813 €	-14 687 €	33 988 €	(3)
Participation MSA	18 049 €	4 505 €	15 850 €	8 230 €	-7 620 €	3 725 €	
Participations Département et Région (gymnases)	70 372 €	49 707 €	50 000 €	44 469 €	-5 531 €	-5 238 €	
Participaion organismes divers	1 223 €	826 €			-00€	-826 €	
Compensation perte taxe additionnelle	134 €	1 277 €	-00€	782 €	782 €	-495 €	
Etat Compensation taxes foncières	12 128 €	13 236 €	850 060 €	856 383 €	6 323 €	843 147 €	(1)
Etat Compensation taxes d'habitation	285 918 €	308 469 €	-00€		-00€	-308 469 €	(2)
Dotation de recensement	2 534 €	2 490 €	-00€		-00€	-2 490 €	
Dotation pour les titres sécurisés	12 130 €	13 555 €	12 130 €	15 921 €	3 791 €	2 366 €	
TOTAL dotations	2 384 096 €	2 266 285 €	2 785 171 €	2 755 018 €	-30 153 €	488 733 €	

A noter également l'absence de dotation en 2021 de compensation d'exonération sur la taxe d'habitation qui va de pair avec la suppression de ladite taxe au 01/01/2021 (2).

Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales progressent de 33 988 € par rapport au réalisé de 2020 (3). En effet les prestations CAF sont calculées à partir du nombre de jours d'ouverture de la MPE notamment. En 2020 les jours de fermeture du fait de la crise sanitaire ont été plus nombreux qu'en 2021. Toutefois, la CAF a compensé cette perte de recette par une recette exceptionnelle enregistrée au chapitre 77 des recettes exceptionnelles de 20 000 € en 2021 et de 138 925 € en 2020.

La baisse des versements de l'Etat pour l'organisation des temps d'activités périscolaires (4) s'explique par leur mode de calcul en année scolaire. En 2020 nous avons perçu des versements de 2 trimestres de 2019 (sans crise sanitaire) ainsi qu'un acompte calculé sur la base des trimestres de 2019. En 2021, une régularisation a été opérée et a fait diminuer notre recette.

Les subventions perçues du Département (5) concernent comme en 2020 un dédommagement en compensation de la désinfection des vestiaires sportifs utilisés par les collégiens (2520 € en 2020 et 4 680 € en 2021). En 2019, le Département contribuait à l'organisation du salon agricole du CIMA (non organisé en 2020 ni en 2021).

Zoom sur la DGF: Pour rappel depuis 2018, l'État cesse de ponctionner la dotation forfaitaire des communes au titre de la participation au redressement des finances publiques, il pratique un écrêtement selon la baisse de population et selon l'écart du potentiel fiscal.

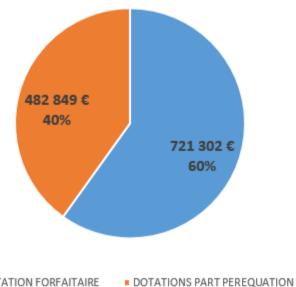
Au titre de 2021, la Ville voit sa DGF diminuer de 21 471 € (-1,75%).

La DGF représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Pour les communes, elle se structure autour de 2 composantes : 1 part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie), et une ou plusieurs parts de péréquation avec la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Reçu en préfecture le 30/06/2022

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

Répartition de la DGF 2021



DOTATION FORFAITAIRE

La DGF (forfaitaire+ DSU+ DSR + DNP) atteint 1 204 151 € en 2021 représentant une recette de 89 € par habitant (population INSEE de 13 557 hab). Les progressions des dotations de péréquation verticale (DSR, DSU) de 24 054 € au total permettent d'atténuer la perte sur la dotation forfaitaire de 44 599 €.

	2019	2020	2021
DOTATION FORFAITAIRE	824 440 €	765 901 €	721 302 €
DSU	149 460 €	159 070 €	167 149 €
DSR	278 354 €	291 391 €	307 366 €
DNP	10 289 €	9 260 €	8 334 €
TOTAL DGF	1 262 543 €	1 225 622 €	1 204 151 €
Pop INSEE	13 728	13 551	13 557
Ratio Mayenne	92 €	90 €	89 €
Ratio Département pour la catégorie démographique	161 €	165€	163 €
Ratio Région pour la catégorie démographique	185€	194€	189€
Ratio national pour la catégorie démographique	176 €	173 €	169 €

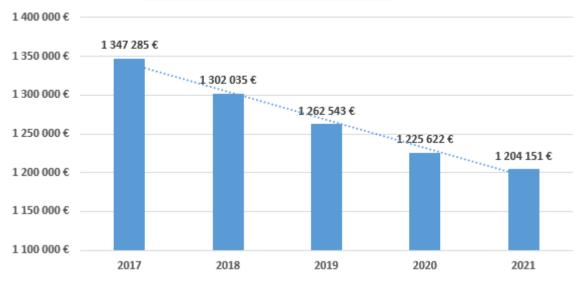
Source fiche financière annuelle AEFF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) de la DDFIP.

Rappelons les mécanismes d'évolution subis par la dotation forfaitaire avec d'une part la variation de la population qui vient chaque année minorer ou majorer le montant de la dotation et d'autre part, une minoration dite écrêtement destinée à financer par redéploiement les besoins de financement interne au sein de la DGF dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Cet écrêtement est lui-même calculé selon des modalités péréquatrices en fonction de la population et du potentiel fiscal. Toutefois pour assurer sa soutenabilité, il fait l'objet d'un plafonnement et ne peut dépasser 1% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Pour Mayenne, c'est logiquement la progression du potentiel fiscal qui vient diminuer la DGF par le mécanisme national d'écrêtement. A noter la faiblesse du ratio de Mayenne par rapport aux autres communes de la strate, pratiquement deux fois inférieures).

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

Évolution de la DGF depuis 5 ans



La courbe de tendance introduite dans ce graphe montre l'évolution depuis 2017 de la DGF de la Ville.

Au titre des versements d'autres partenaires, on trouve :

Les participations des communes aux frais de scolarité de 49 370 € dont la commune de Parigné à hauteur de 43 006 €.

La contribution de la MSA au financement de nos services enfance pour un total de 8 230 en 2021.

Les contributions du Département et de la Région à l'utilisation des salles de sports par les collégiens et les lycéens pour un total de 44 469 € en 2021. Soulignons que la recette encaissée en 2019, pour ce même objet se situait à 70 372 € (effet prolongation crise sanitaire).

L'aide du Département de 4 680 € en contrepartie de la désinfection des vestiaires utilisés

par les collégiens dans le cadre de leur pratique sportive.

c) Les produits des services (1 814 284 €)

Après avoir concentré la majorité des pertes budgétaires en 2020 (-22% avec -481 539 €), ce chapitre de recette enregistre une variation positive par rapport en 2020 mais ne retrouve pas son niveau normal de 2019 du fait de la poursuite de la crise sanitaire.

Au titre de 2021, les recettes de ce chapitre progressent de 110 672 € (+6,5%), mais sont en régression de 370 867 € par rapport à 2019.

Ce chapitre comprend deux types de recettes : celles issues de la facturation de nos services publics rendus aux usagers (restaurant municipal, centre de loisirs, crèche, jardins familiaux ...) et celles issues du remboursement d'organismes en contrepartie de dépenses supportées par le budget principal de la Ville (charges de personnel, carburant ...).

	2019	2020	2021	Ecart n-1	Ecart n-2
Remboursements à la Ville (au titre du personnel et des frais)	776 468 €	683 423 €	717 202 €	33 779 €	-59 266 €
Recette issue de nos services facturés	1 408 683 €	1 020 189 €	1 097 082 €	76 892 €	-311 601 €
Total du chapitre	2 185 151 €	1 703 612 €	1814284€	110 672€	-370 867 €
écart en € n-1	2 074 479 €	-481 539 €	110 672 €		

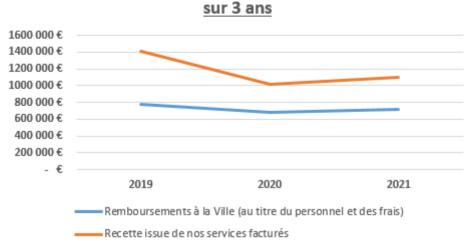
Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

Évolution de la recette du produit des services



Depuis 2019, la Ville perçoit de Mayenne Communauté des remboursements pour les frais supportés par la Ville pour le carburant ou pour le restaurant dans le cadre de son rôle de coordonnateur du groupement de commandes des carburants. Au total, ces remboursements de frais reçus de Mayenne Communauté s'élèvent en 2021 à 273 381 € en progression de 48 816 € en 2021 en lien avec la demande de Mayenne Communauté (qui avait diminué en 2020 du fait des confinements)

Les remboursements pour mise à disposition de personnel et pour d'autres frais reçus des budgets annexes (eau, PF et crématorium), et du CCAS se chiffrent en 2021 à 404 882 € (412 453 € en 2020).

Les recettes tarifaires pour la fréquentation de nos services atteignent un total en 2021 de 1 097 082 €. Elles représentent 6% des recettes réelles de fonctionnement 2021 (niveau stable par rapport à 2020). Elles enregistrent une diminution de 311 601 € soit une baisse de 22% par rapport à 2019 et une progression de 8% par rapport à 2020. On constate donc une reprise mais la prolongation de la crise sanitaire en 2021 vient pour la seconde année consécutive perturber ce poste de recettes avec la fermeture de nos services durant le troisième confinement ou l'exonération sur les droits de terrasse décidée sur toute l'année 2021. S'ajoute le double impact pour les recettes de la cuisine centrale de la tarification sociale des scolaires et la perte de la prestation pour le compte du Conseil Départemental (repas des réfugiés).

		2019	2020	2021	Ecart n-1	Ecart n-2
la cuisine centrale		1 010 211 €	725 803 €	773 596 €	47 793 €	-236 615 €
la Maison de la Petite Enfance		191 441 €	127 780 €	167 645 €	39 865 €	-23 796 €
les salles de sport		815€	108€	26 €	-82€	-789 €
les centres de loisirs		91 513 €	60 516 €	61 391 €	876 €	-30 122 €
les accueils périscolaires		19 307 €	13 642 €	17 274 €	3 632 €	-2 033 €
le cimetière		49 640 €	61 049 €	48 683 €	-12 366 €	-957 €
droits de terrasse		9 625 €	- €	- €	0€	-9 625 €
occupation du domaine public		23 793 €	22 419 €	18 998 €	-3 421 €	-4 794 €
parking du château		3 150 €	2 800 €	2 500 €	-300 €	-650 €
les jardins familiaux		6 255 €	5 993 €	5 941 €	-52€	-314€
jumelage		2 431 €	- €	- €	0€	-2 431 €
location de matériels		503€	81 €	1 027 €	947 €	524€
	TOTAL services facturés	1 408 683 €	1 020 189 €	1 097 082 €	76 892 €	-311 601 €

En matière de produits des services, Mayenne obtient des résultats supérieurs aux communes de

la strate avec une recette de 134 € par habitant en 2021 contre 10 € pour les communes de même importance du Département, 91 € pour les communes de la Région et 84 € au niveau national (Source fiche financière annuelle AEFF de la DDFIP).

d) Les autres recettes (653 302 €)

Elles progressent de 2% à + 10 743 € par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel en 2019, la Ville a enregistré un niveau de recettes exceptionnelles avec d'une part le remboursement de 100 000 € de l'assurance suite au sinistre du Hall d'Exposition et d'autre part l'excédent de clôture du SPAM de 40 348 €.

Au sein de cette catégorie des « autres recettes », on trouve en 2021 :

- 1°les sorties de stocks du magasin (pour 162 080 €),
- 2°les produits exceptionnels (186 661,50 €) dont :
 - Un versement exceptionnel de la CAF en contrepartie de la fermeture de notre crèche pendant le troisième confinement de 20 000 € (plan rebond petite enfance
 - Des cessions d'immobilisations pour 142 182 € dont un terrain route de Rennes pour 51 469 € (à Mayenne Carrosserie), les ventes de matériels et véhicules via le site Webenchères et des remboursements d'assurances.
 - Des avoirs sur factures des exercices précédents pour 21 246 €
 - Des recettes exceptionnelles diverses pour 3 083 €.
- 3° les indemnités journalières : en 2021, au titre des années antérieures à la GUP, la Ville a perçu un reliquat d'indemnités journalières de 9 473 €,
- 4° la reprise de provision effectuée sur la dette garantie de Copainville pour 13 559 € correspondant au montant annuel remboursé par l'association sur les échéances d'emprunt prises en charge par la Ville en 2016,
- 5°les loyers de nos biens immobiliers :

Zoom sur nos loyers perçus en 2021 (281 529 €) en augmentation annuelle de 13 402 €

Les loyers	2019	2020	2021	Ecart n-1	Ecart n-2
Panneau d'affichage	229€	229€	229€	0€	0€
bureaux et salles pour Mayenne Communauté et le CCAS	52 890 €	53 011 €	53 219 €	208 €	329€
logements loués aux apprentis	619€	- €	- €	0 €	-619€
théâtre	273€	1 197 €	220€	-977€	-53€
hall d'exposition	3 371 €	- €		0€	-3 371 €
salle polyvalente	8 228 €	4 905 €	2 166 €	-2 739 €	-6 062 €
autres salles	63 620 €	49 735 €	51 281 €	1 546 €	-12 339 €
Locaux Saint Martin	9 946 €	10 170 €	10 346 €	176 €	400€
bâtiment Agitato (Les Possibles et Agitato Formation)	49 698 €	37 422 €	37 422 €	0€	-12 276 €
hébergements aux Chateliers	5 466 €	704€	220€	-484 €	-5 246 €
maison de quartier Brossolette	1 306 €	272€	712€	440 €	-594€
logements sociaux	54 705 €	53 963 €	56 383 €	2 420 €	1 678 €
logements parc privé	58 854 €	53 465 €	65 078 €	11 613 €	6 224 €
terrains agricoles	3 588 €	3 053 €	4 253 €	1 200 €	665€
TOTAL loyers	312 794 €	268 127 €	281 529 €	13 402 €	-31 265 €

On retrouve les évolutions précédemment constatées à savoir une amélioration des recettes par comparaison à 2020 mais toujours en deçà des niveaux de 2019 en lien avec la location des salles municipales qui ne retrouvent pas leur niveau normal de recettes.

Conclusion sur les recettes : le poids en € par habitant des recettes par le chapitre comparativement

à la strate : (Commune correspond aux chiffres de Mayenne)

2021		Montant en € par	hab pour la strate	e de référence
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	890	663	778	905
Dotations et participations	203	261	273	272
Ventes et autres produits courants non financiers	174	131	119	112
Produits réels financiers	0	0	6	4
Produits réels exceptionnels	6	7	7	13

Strate de référence : Population : 13557

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

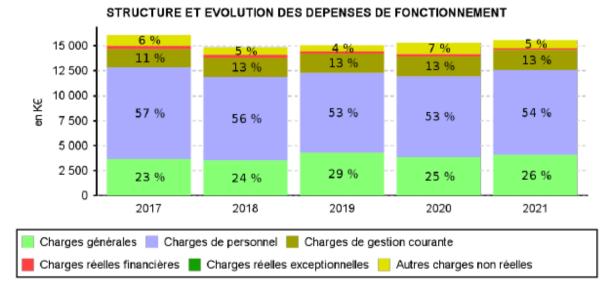
A noter la position de Mayenne proche des strates à l'exception des dotations pour lesquelles Mayenne se situe en deçà.

3 – Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses budgétaires réelles (c'est à dire ayant donné lieu à décaissement) peuvent être regroupées en 5 catégories principales :

- 1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
- 2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
- 4. Les charges financières (intérêts des emprunts)
- 5. Les charges exceptionnelles.

Structure et évolution sur 5 ans - DEPENSES REELLES



Source: DDFIP - Document de valorisation financière et fiscale 2021

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

		0	DÉPENSES de FONCTIONNEMENT					
chap.	Intitulé	CA 2019	019 CA 2020 BP 2021 CA 2021		Taux de réalisation 2021	Écart CA n-1		
011	Charges générales	4 481 555	3 998 810	4 811 750	4 255 399	88%	6%	
012	Charges de personnel	8 026 508	8 147 979	8 767 760	8 476 734	97%	4%	
014	Atténuations de produits	66 931	74 472	79 828	78 358	98%	5%	
65	Autres charges de gestion	1 917 416	1 974 032	2 061 036	2 037 818	99%	3%	
66	Charges financières	245 744	205 516	175 000	160 167	92%	-22%	
67	Charges exceptionnelles	7 566	3 661	9 000	1 512	17%	-59%	
68	Provisions pour dépréciations			15 958	15 958	100%		
042	Opérations d'ordre	582 592	1 145 833	673 842	787 503	117%	-31%	
	TOTAL D.F.	15 328 313	15 550 302	16 594 174	15 813 448,65	95%	2%	

Avant d'analyser l'exercice 2021, rappelons que la diminution des dépenses en 2020 s'explique par la crise sanitaire avec notamment l'absence de manifestations, la fermeture de services, la baisse des fluides, la baisse des consommations des services, les vacances de postes.

<u>Analysons l'exercice 2021</u> en examinant l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Les charges à caractère général (4 255 399 €) enregistrent une progression 6% (+ 256 5889 €) après une diminution annuelle de 11 % constatée en 2020 (- 482 745 €). Avec un crédit budgété de 4 811 750 €, leur taux d'exécution 2021 ressort à 88% (87,1 % en 2020).

A l'origine de cette progression annuelle :

- 1) Une reprise des dépenses d'activités après la crise sanitaire de 2020 ainsi certains crédits retrouvent leurs niveaux de 2019,
 - 2) Des crédits nouveaux en cohérence avec le programme politique :
 - Avec la démocratie participative (dépense de 6600 € pour l'accès à la plateforme collaborative ouverte aux citoyens)
 - La mise en place des animations d'été à la Cale: le crédit des manifestions passe de 76 721 € en 2020 à 182 544 € en 2021 (124 666 € en 2019)
 - 3) Des crédits nouveaux et ponctuels (sur 2 années 2021 et 2022) pour la réalisation d'un diagnostic et géoréférencement sur les arbres (dépense de 58 364 €),
 - 4) Des crédits en dépassement du fait des interventions sur le matériel : la balayeuse de voirie, pièces de réparation pour le garage.

En parallèle le chapitre des charges à caractère général n'a pas supporté à compter du 01/07/2021 la dépense relative au transport urbain. En effet, depuis cette date Mayenne Communauté a pris la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), supporte la dépense du transport urbain et perçoit en contrepartie le versement mobilité. Conformément aux modalités du transfert de compétence, une commission locale d'Evaluation des Charges Transférées doit être organisée dans les 9 mois qui suit le transfert (programmée en 2022) pour assurer la neutralité financière du transfert.

La dépense 2020 du transport public (via le marché Cars bleus) s'est élevée à 417 624 €, celle de 2021 à 237 018 € (-180 606 €).

En matière d'entretien de nos bâtiments publics par les interventions d'entreprises nous avons réalisé en 2021 une dépense de 137 642 € pour un budget voté de 209 960 € soit un taux de réalisation de 65%. Ce crédit est difficilement prévisible, tout dépend des interventions à opérer (dépense 2019 de 192 972 €) notamment les dépenses de gros entretiens de nos chaudières. A

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

noter également en 2021 la dépense ponctuelle de 14 160 € pour l'ancienne gare.

Par domaines d'intervention, il est possible de classer les dépenses du <u>chapitre des charges à caractère général</u> 2021 et de comparer leur évolution sur les 2 exercices précédents :

	2019	2020	2021	Evolution n-1	% de progression n-1
Administration générale	1 155 200 €	1 103 607€	1 234 923 €	131 316 €	12%
Sécurité publique	29 501 €	20 204 €	28 653 €	8 449 €	42%
Enfance (école, cuisine centrale, accueil périscolaire)	829 496 €	728 516 €	824 890 €	96 374 €	13%
culture : théâtre, Mémorial, salles	319 299 €	234 157€	210 310 €	-23 848 €	-10%
Sport et jeunesse	461 088 €	365 642 €	385 158 €	19 515 €	5%
Santé social	28 598 €	28 112 €	34 758 €	6 646 €	24%
Famille : crèche	105 241 €	71 358 €	94 154 €	22 796 €	32%
Logement	44 959 €	44 773 €	83 972 €	39 199 €	88%
services urbains	1 449 637€	1 393 835 €	1 335 481 €	-58 354 €	-4%
commerce, marchés	58 536 €	8 605 €	23 100 €	14 496 €	168%
TOTAL	4 481 555 €	3 998 810 €	4 255 399 €	256 589 €	6%

<u>Les charges brutes de personnel</u> (8 476 734 €) enregistrent en 2021 une progression annuelle de 4% par rapport à 2020 avec une augmentation de 328 755 €.

Au regard de la prévision budgétaire, le taux de réalisation se situe à 96,7% ; Il s'améliore par rapport à celui de 2020 de 93,3% (contexte sanitaire – difficulté de recrutement - vacance de postes).

<u>Les charges nettes de personnel 2021</u> (après déduction des remboursements sur charges de personnel) représentent 53,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce pourcentage est stable par rapport à l'an passé.

Les charges nettes de personnel 2021 connaissent une progression de 4,3% par rapport à 2020. L'évolution des charges brutes explique cette variation.

	2019	2020	2021	Evolution n-1	% de progression n-1
Charges de personnel brutes	8 026 508 €	8 147 979 €	8 476 734 €	328 755 €	4%
Remboursement pour mise à disposition du personnel (CCAS, Mayenne Communauté, budgets annexes)	405 079 €	405 688 €	398 655 €	-7 033 €	-2%
Remboursement Indemnités journalières	54 892 €	5 837 €	9 473 €	3 636 €	62%
Charges de personnel nettes	7 566 538€	7 736 454 €	8 068 606 €	332 152 €	
% de variation n-1 des charges nettes		2,2%	4,3%		

Liste des 35 recrutements de l'année 2021 impactant le budget de la Ville :

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

				Collectivité			Collectivité		D : 053-2153	01474-20220623-CM23062
Nbre	Direction	Service	Prise de poste	(Ville, CCAS,MC)		cas de on du poste	Temps de travail	Motif		
					Ville	MC				
1	DRH	Pôle Administratif	15/02/21	Ville	50%	50%	тс	Remplacement suite mutation		
2	DST	Espaces Verts	05/02/21	Ville	99%	1%	тс	Mobilité interne		
3	DST	Espaces Verts	01/02/21	Ville	99%	1%	TC	BO 6 mois (accroissement)		
4	DST	Espaces Verts	02/02/21	Ville	99%	1%	TC	Remplacement agent en arrêt		
5	DEJS	Pôle Administratif	08/06/21	Ville	100%	0%	TC	Remplacement suite mutation interne		
6	DST	Propreté Urbaine	06/04/21	Ville	99%	1%	тс	Accroissement		
7	DST	Propreté Urbaine	06/04/21	Ville	99%	1%	TC	Accroissement		
8	DST	Propreté Urbaine	06/04/21	Ville	99%	1%	TC	Accroissement		
9	DST	Pôle Administratif	10/05/21	Ville	62%	38%	тс	Remplacement arrêt maladie		
10	DRH	Pôle Administratif	17/05/21	Ville	62%	38%	TC	Renfort d'activité		
11	DST	Espaces Verts	01/06/21	Ville	99%	1%	TC	Remplacement agent		
12	DST	Service propreté urbaine	01/07/21	Ville	99%	1%	тс	Remplacement départ retraite		
13	DRH		01/06/21	Ville	62%	38%	тс	Contrat de projet expérimental 1 an		
14	DEJS	Maison petite enfance	01/09/21	Ville	100%	0%	TC	Remplacement suite formation		
15	DAME	Urbanisme, SPANC	01/09/21	Ville	50%	50%	TC	Création		
16	DEJS	Périscolaire	01/09/21	Ville	100%	0%	TNC	Remplacement suite départ		
17	DEJS	Périscolaire	01/09/21	Ville	100%	0%	TNC	Remplacement suite départ		
18	DEJS	Périscolaire	01/09/21	Ville	100%	0%	TNC	Remplacement suite départ		
19	DST	Espaces Verts	01/07/21	Ville	99%	1%	тс	Remplacement suite départ agent		

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

Nbre	Direction	Service	Prise de poste	Collectivité (Ville, CCAS,MC)	% en cas de mutualisation du poste		Temps de travail	Motif
					Ville	MC		
20	DST	Espaces Verts	01/07/21	Ville	99%	1%	тс	Remplacement suite renouvellement dispo
21	DST	Espaces Verts	13/09/21	Ville	99%	1%	TC	Remplacement (6 mois)
22	DST	voirie	15/07/21	Ville	97,5%	2,5%	TC	Remplacement suite départ retraite agent
23	DST	voirie	15/07/21	Ville	97,5%	2,5%	TC	fin de contrat sur emploi permanent
24	DEJS	Périscolaire	01/09/21	Ville	100%	0%	тс	Remplacement départ retraite
25	DEJS	Périscolaire	01/09/21	Ville	100%	0%	тс	Remplacement départ retraite
26	DR	Commande publique	26/07/21	Ville	50%	50%	тс	Remplacement congé maternité
27	DST	Garage	01/09/21	Ville	70,6%	29,4%	тс	Remplacement suite départ agent
28	DEJS	Maison petite enfance	01/09/21	Ville	100%	0%	тс	Remplacement suite départ agent disponibilité
29	DEJS	Maison petite enfance	01/09/21	Ville	100%	0%	тс	Remplacement suite départ agent disponibilité
30	DR	Informatique	01/10/21	Ville	50%	50%	TC	fin de contrat sur emploi permanent
31	DST	Espaces Verts	01/10/21	Ville	99%	1%	тс	Création
32	DST	Espaces Verts	01/08/21	Ville	99%	1%	тс	Remplacement suite démission
33	DEJS	Périscolaire	01/09/21	Ville	100%	0%	TNC	Remplacement suite non renouvellement de contrat
34	DEJS	Périscolaire	14/09/21	Ville	100%	0%	TNC	Remplacement suite non renouvellement de contrat
35	DEJS	Périscolaire	01/10/21	Ville	100%	0%	тс	Remplacement non renouvellement de contrat



ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

RATIO de RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES: c'est l'un des 4 critères retenus pour mesurer la santé financière d'une commune. Ce ratio correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la commune à savoir les dépenses de personnel et les annuités de la dette (intérêts + capital). Le ratio se calcule ainsi : (frais de personnel + annuité de la dette) / recettes réelles de fonctionnement.

	2019	2020	2021
Charges de personnel nettes	7 566 538 €	7 736 455 €	8 068 606 €
Intérêts de la dette	245 744 €	205 516 €	160 167 €
Rbst en capital de la dette	1 358 144 €	1 390 663 €	1 160 314 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 271 059 €	17 404 524 €	17 369 442 €
Ratio de rigidité	50,2%	53,6%	54,1%

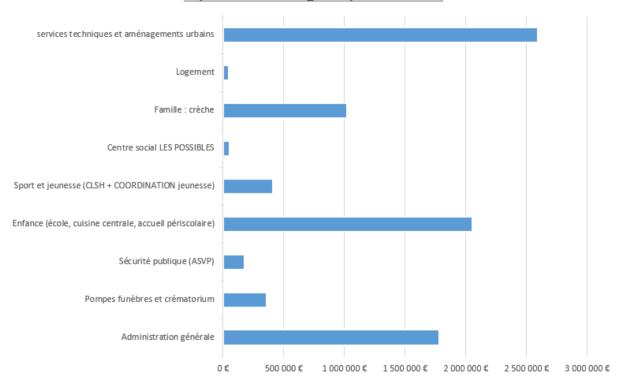
On remarque que le ratio de Mayenne après s'être amélioré en 2019 se détériore du fait de l'augmentation des dépenses de personnel et de la diminution de nos recettes réelles de fonctionnement malgré la baisse de l'annuité de la dette (-281 698 €).

L'évolution des charges de personnel brutes par domaine d'intervention :

	2019	2020	2021	Evolution n-1	% de
	2013	2020	2021	Evolution II 1	n-1
Administration générale	1 537 945 €	1 561 736 €	1 780 177€	218 442 €	14%
Pompes funèbres et crématorium	364 347€	376 569 €	354 225 €	-22 343 €	-6%
Sécurité publique (ASVP)	109 184 €	154 167€	173 115 €	18 948 €	12%
Enfance (école, cuisine centrale, accueil périscolaire)	1 964 145 €	2 011 027€	2 052 459 €	41 432 €	2%
Sport et jeunesse (CLSH + COORDINATION jeunesse)	507 439 €	422 470 €	411 416 €	-11 054 €	-3%
Centre social LES POSSIBLES	48 735 €	53 879 €	51 997€	-1881€	-3%
Famille : crèche	953 845 €	1 018 205 €	1 019 123 €	918€	0%
Logement	36 357€	23 722 €	44 632 €	20 910 €	88%
services techniques et aménagements urbains	2 504 510 €	2 526 205 €	2 589 590 €	63 385 €	3%
TOTAL CHARGES BRUTES DE PERSONNEL	8 026 507 €	8 147 979 €	8 476 734€	328 756 €	4%

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

Répartition des charges de personnel 2021



Les charges de gestion courante (2 037 818 €) regroupent les dépenses suivantes :

					% de		% de	
	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	réalisation	Evolution n-1	progression	
					2021		n-1	
Subventions aux associations	845 939 €	832 432 €	873 015 €	870 343 €	100%	37 911 €	5%	
Contingent SDIS	420 468 €	419 823 €	414 213 €	414 212 €	100%	-5 611 €	-1%	
Subvention au CCAS	440 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	100%	0€	0%	
Indemnités des élus	176 591 €	180 998 €	188 100 €	193 289 €	103%	12 291 €	7%	
Participations aux organismes extérieurs	8 386 €	5 386 €	28 614 €	0€	0%	-5 386 €	-100%	
Régie argent de poche	10 771 €	6 586 €	12 000 €	7 292 €	61%	706€	11%	
Créances admises en non valeur	13 246 €	6 103 €	17 794 €	16 835 €	95%	10 732 €	176%	
Autres charges de gestion courante	2 016 €	2 704 €	7 300 €	15 846 €	217%	13 142 €	486%	
TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE	1 917 417 €	1974032€	2 061 036 €	2 037 818 €	99%	63 786 €	3%	

L'ensemble des postes de ce chapitre enregistre une progression annuelle de 3% en 2021 au regard de l'exercice 2020 en raison de la progression des subventions aux associations.

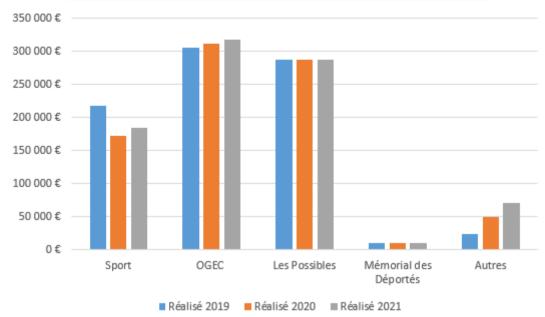
1) Les subventions aux associations de 37 911 €.

, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution n-1
Sport	217 710 €	172 681 €	184 137€	11 456 €
OGEC	306 577 €	312 204 €	317 569 €	5 365 €
Les Possibles	288 255 €	288 255 €	288 255 €	0€
Mémorial des Déportés	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0€
Autres	23 397€	49 292 €	70 382 €	21 090 €
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES	845 939 €	832 432 €	870 343 €	37 911 €

La Ville a consacré en 2021, 9,42% de ses charges de fonctionnement au financement des associations. Les communes du Département de la même catégorie se situent à 8,64%, celles de la Région à 7,21 % et celles du territoire national à 7,91% (Source fiche financière annuelle AEFF 2021 (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) de la DDFIP.

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

Évolution des subventions par domaine de 2019 à 2021



L'évolution à la hausse de ce poste de dépenses s'explique par un rattrapage suite aux diminutions de 2020 dues à la crise sanitaire. Ainsi, la subvention versée à l'OGEC DON BOSCO retrouve son niveau normal après la diminution de 2020 du fait de la fermeture de l'école et donc du restaurant scolaire en avril et mai 2020 (-12 500 €).

En matière de subventions sportives la progression de 2021 s'explique par les subventions allouées aux associations dans le cadre de leurs manifestations sportives organisées en 2021 contrairement à 2020. Pour rappel concernant le montant 2019 lié à un versement exceptionnel de 40 000 € opéré pour 6 associations sportives décidé après avoir perçu une recette exceptionnelle suite à la dissolution du Syndicat Mixte de l'Apprentissage de la Mayenne dont la Ville était adhérente.

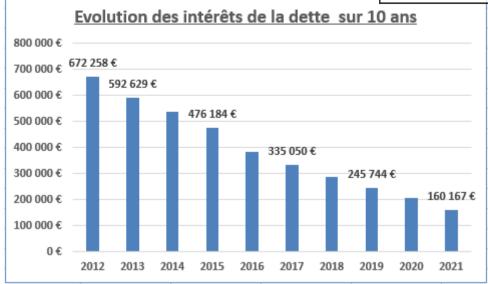
En 2021, quelques associations ont vu leur subvention progresser : Les Petit Potins ($+2000 \in$); l'UCAVM ($+16000 \in$ pour les animations de Noël); Copainville ($+1000 \in$); CIDFF ($+550 \in$) En 2021, de nouvelles associations ont été aidées : ADMR ($1000 \in$); Unissons nos différences ($1000 \in$); Croix d'Or ($900 \in$); DAF ($400 \in$).

Compte tenu du transfert de la compétence mobilité, en 2021 aucune subvention n'a été versée à l'association La Roue Libre (1 500 € en 2020).

- 2) En 2021, la subvention versée au CCAS est restée stable à 520 000 €. Rappelons qu'en 2020 la Ville a décidé de compenser la baisse des recette du CCAS (perte d'activités au service des aides à domicile) en versant une subvention complémentaire de 80 000 € au CCAS.
- 3) En 2021 la Ville n'a pas versé de participations aux organismes extérieurs pour 2020 sont de 5 000 € au titre du CAUE 53 pour ses conseils en urbanisme et de 386 € versés à la Ville de Laval en contrepartie de la scolarisation d'un enfant de Mayenne.

<u>Les charges financières</u> (160 167 €) se réduisent de façon continue depuis 2011, en lien avec notre politique de désendettement et avec le niveau très favorable des taux d'intérêts de ces dernières années. En 2021, les charges financières sont en recul de 22 % représentant une économie de 45 349 € par rapport à l'exercice précédent.

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE



L'analyse de la dette est abordée au point 5 de la page 24 du présent rapport.

Les autres dépenses (95 828 €). On trouve les reversements de fiscalité à Parigné pour 6 523 €, les dégrèvements de taxes foncières aux jeunes agriculteurs pour 937 € ainsi que la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales de 70 898 € (contre 66 896 € en 2020) soit une contribution supérieure de 4 002 € en 2021.

Les charges exceptionnelles 2021 comprennent les titres de recettes annulés émis sur des exercices antérieurs pour $1511 \in$,

L'exercice 2021 supporte une dépense nouvelle liée à une provision de 15 958 € pour dépréciation d'actifs circulants (créances dont le recouvrement est compromis), constituée à la demande du comptable comme gage de sincérité et de qualité comptable.

Conclusion sur les dépenses : le poids en € par habitant des dépenses par chapitre comparativement à la strate :

2021		Montant en € par hab pour la strate de référence				
En €/hab	Commune	Département	Région	National		
Charges générales	302	239	248	269		
Charges de personnel	625	490	539	664		
Charges de gestion courante	150	104	120	140		
Charges réelles financières	12	9	24	21		
Charges réelles exceptionnelles	0	0	10	10		

Strate de référence : Population : 13557

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

Source: DDFIP – Document de valorisation financière et fiscale 2021

4 – Les épargnes 2021 de la Ville

Selon le mode de calcul retenu par la Chambre Régionale des Comptes.



PRODUITS GESTION NETS	16 466 700 €	CHARGES DE GESTION NETS	13 881 196 €
REMB Buogets annexes et Mayenne Communaute	/1/ 202 €	Communauté	/1/ 202 ₹
REMB Budgets annexes et Mayenne Communauté	717 202 €	REMB Budgets annexes et Mayenne	717 202 €
PRODUITS DE GESTION	17 183 902 €	CHARGES DE GESTION	14 598 398 €
Travaux en régie	264 591 €		
Tonico de adada	264 591 €	AUTRES CHARGES DE GESTION	647 475 €
sous total produits rigides	7 320 641 €		
- la contribution au FPIC	-70 898 €	SUBVENTIONS DE FCT	1 390 343 €
- les reversements de fiscalité	-7 460 €		
L'Attribution de Compensation et la DSC	4 643 981 €		8 467 261 €
FISCALITE REVERSEE INTERCO ET ETAT		- les remboursements (IJ)	-9 473 €
Les dotations et participations	2 755 018 €		8 476 734 €
RESSOURCES INSTITUTIONNELLES		CHARGES DE PERSONNEL	
sous total produits flexibles	9 598 671 €		4 093 319 €
		- les stocks	-162 080 €
	2 095 813 €	les charges à cararactère général	4 255 399 €
+ autres produits	281 530 €	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
Ventes de produits et prestations	1 814 284 €		
RESSOURCES EXPLOITATION			
	7 502 857 €		
- la Dotation de Solidarité Communautaire	-88 551 €		
- l'Attribution de Compensation	-4 555 430 €		
Les recettes fiscales	12 146 838 €		

ÉPARGNE DE GESTION	2 585 504 €
RESULTAT FINANCIER	
Les produits financiers	0€
Les charges financières – intérêts de la dette	-160 167 €
_	-160 167 €
Les produits exceptionnels	186 662 €
- les cessions	-109 470 €
- les charges exceptionnelles	-1 512 €
	75 680 €
ÉPARGNE BRUTE	2 501 017 €
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNMENT	1 908 443 €
Remboursement en capital des emprunts	1 160 314 €
ÉDADONE NETTE	4 240 702 6
ÉPARGNE NETTE	1 340 703 €

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion après déduction de la charge d'intérêts. Appelée également « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'investissement).

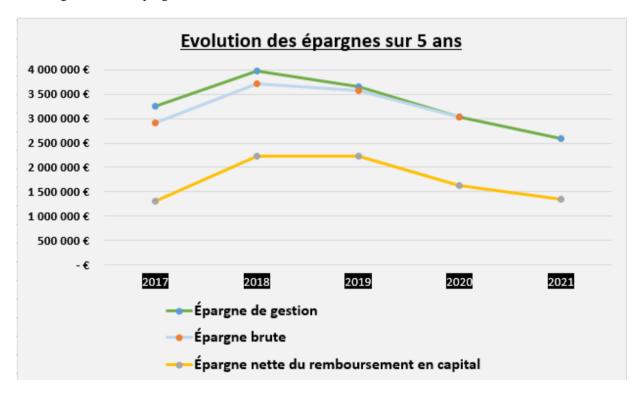
L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette

(intérêts + capital). Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après imancement des remboursments de dette.

Regardons l'évolution des épargnes de la Ville depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	variation n-1 en €	variation n-1 en %	variation 2016-2021
Épargne de gestion	3 244 614 €	3 970 536 €	3 665 346 €	3 040 665 €	2 585 504 €	-455 161 €	-15%	-33%
Épargne brute	2 922 682 €	3 718 294 €	3 584 206 €	3 024 757 €	2 501 017 €	-523 740 €	-17%	-28%
Épargne nette du remboursement en	1 305 546 €	2 234 474 €	2 226 062 €	1 634 094 €	1 340 703 €	-293 391 €	-18%	-27%
capital								

La prolongation du choc sanitaire de 2020 en 2021 explique la dégradation de nos épargnes en raison notamment du recul de nos recettes (DSC, taxe crémation, tarification sociale au restaurant, transfert mobilité). Cette diminution avec en parallèle une progression de nos dépenses de fonctionnement, a un effet négatif sur nos épargnes.



SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2021 est marqué par un taux de réalisation des dépenses d'équipement performant au regard du niveau des années précédentes. Rappelons que ce ratio est notamment contrôlé par

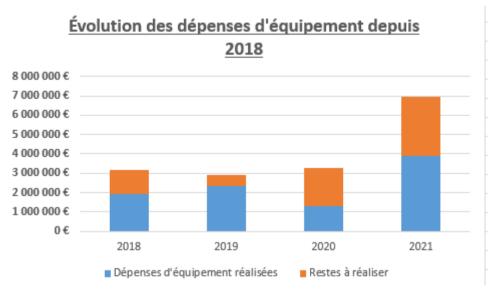
Affiabá la

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

la Chambre Régionale des Comptes.

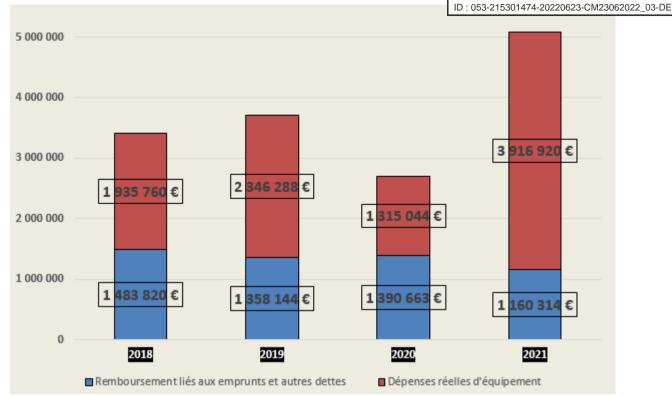
En 2021, le niveau de nos dépenses d'investissement y compris les restes à réaliser se situe à 6 965 000 € avec un taux de réalisation de 81%

	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement budgétées	6 366 081 €	6 572 890 €	7 590 639 €	8 610 749 €
Dépenses d'équipement réalisées	1 935 760 €	2 346 288 €	1 315 044 €	3 916 920 €
Restes à réaliser	1 225 905 €	580 211 €	1 953 203 €	3 048 061 €
Taux d'exécution avec RAR	49,7%	44,5%	43,1%	80,9%



5 - La section d'investissement

<u>a) les dépenses réelles d'investissement (5 077 517 €) hors restes à réaliser 2021 de 3 048 061 €</u>



Les dépenses financières = 1 160 797 €

Elles correspondent au remboursement en capital des emprunts qui, pour 2021, s'élèvent à **1 160 314** €. Comme le montre le graphe ci-dessus, il diminue en 2021 conformément à notre politique de désendettement.

Autre dépense financière, le remboursement des cautions reçues pour les jardins familiaux et le parking du château qui s'élève en 2021 à **483** €.

Les dépenses d'équipement = 3 916 920 €

Le programme d'équipement 2021 atteint 3 916 920 € contre 1 315 044 € en 2020, 2 346 288 € en 2019, 1 935 760 € en 2018, 1 261 374 € en 2017, et 1 245 782 € en 2016. Après une progression continue entre 2016 et 2019, puis une baisse importante en 2020 (cycle électoral + crise sanitaire), l'année 2021 enregistre un niveau performant de réalisation des dépenses d'équipement.

En matière de <u>subventions d'équipement</u>, **329 793** € ont été versés :

- A 6 particuliers dans le cadre de l'opération de rénovation des façades du centre-ville avec une dépense de 9 191 € (contre 20 727 € en 2020 ; 21 443 € en 2019 ; 50 120 € en 2018 ; 34 993 € en 2017),
- A 49 particuliers dans le cadre du soutien à l'achat de vélo à assistance électrique pour 7 350 € sur une période de 6 mois avant le transfert de compétence à Mayenne Communauté,
- Au syndicat Territoire d'Energie Mayenne à hauteur de 301 727 € dans le cadre de la convention de transfert pour la rénovation de l'éclairage public
- A Orange pour 10 865 € pour un fonds de concours sur l'enfouissement des lignes de la rue du Fauconnier,
- A Mayenne Communauté pour un fonds de concours de 660 € sur du mobilier de bureau affecté aux agents mutualisés.

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

En matière de <u>dépenses d'équipement brut</u> (hors subventions d'équipement), les réalisations de 2021 (hors restes à réaliser) sont de **3 587 127 €.**

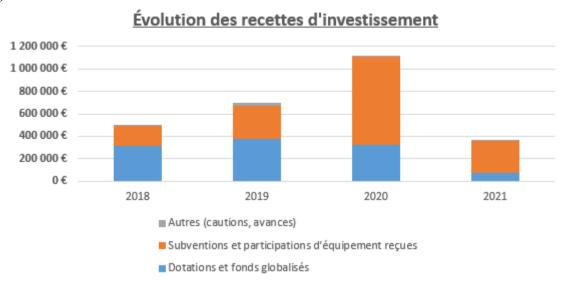
Etudes et logiciels	115 044 €
Diagnostic sur le patrimoine bâti	42 468 €
Etude faisabilité réseau de chaleur avec le CHNM	
Etudes LMA site Roullois	
Etude talus	
Etude reconstruction hall d'expo (insertion presse)	
Maîtrise d'œuvre sur le terrain synthétique	
Un logiciel de gestion de stocks	
Des licences (antivirus, autocom)	
<u>Acquisitions</u> – <u>Travaux</u>	3 472 083 €
Le terrain synthétique	742 429 €
Travaux salle Gambetta	111 146€
Travaux salle J. Collet	468 887 €
Travaux salle R. Buron	
Travaux écoles primaires (dont sécurisation)	
Travaux écoles maternelles	
Travaux Mémorial	
Travaux au presbytère	
Travaux eaux pluviales dont rue Anatole France	
Travaux logements, locaux (Davière, route d'Ambrières, CIO pour CCAS)	
Travaux rue du Prieuré de Berne	
Travaux rue du Fauconnier	
Travaux giratoire des peyennières	
Travaux cimetières (dont aménagement cavurnes)	
Une balayeuse urbaine d'occasion	
Un tractopelle (service voirie)	
Un camion benne (service voirie)	
Un trafic fourgon (service espaces verts)	
Un master Renault (service espaces verts)	
Un fourgon master (service espaces verts)	
2 VTT électriques	
Mobilier bureau	
Matériel informatique	
Matériel divers	
Acquisition immeuble rue du 130 ème	
Acquisition gare SNCF	72 598 €

		Affiché le
Libellé	Total	ID: 053-215301474-202
ODEDATIONS NON VENTUADITS	Budget	réalisé
OPERATIONS NON VENTILABLES	35 868,00	· ·
SERVICES COMMUNS MAIRIE	103 527,28	·
SERVICES TECHNIQUES ADMINISTRATIFS	9 000,00	· ·
ENTRETIEN DES LOCAUX	10 000,00	
ATELIER	0,00	·
ASSEMBLEE LOCALE	1 300,00	
FETES ET CEREMONIES DIVERSES	65 182,00	•
FETE DE FIN D'ANNEE	25 669,20	
EDIFICES ET PRESBYTERES	354 329,78	·
CIMETIERE	147 219,32	· ·
SERVICES COMMUNS - ASVP	3 200,00	
MATERNELLES PUBLIQUES	41 501,04	· ·
MATERNELLE JACQUES PREVERT	10 000,00	
PRIMAIRES PUBLIQUES	224 560,12	
PRIMAIRE JULES FERRY	0,00	· ·
CLASSES REGROUPEES PIERRE ET MARIE CURIE	30 000,00	· ·
CUISINE CENTRALE	15 640,00	·
THEATRES	19 296,60	
MEMORIAL DE LA DEPORTATION	4 024,00	· ·
AUTRES SALLES	1 152,00	
CHATELIERS - SALLES LOUEES	29 697,60	· ·
LA VISITATION	8 000,00	
SALLE POLYVALENTE	108 114,13	·
SALLES DE SPORTS, GYMNASES	1 555 572,62	·
STADES	30 000,00	·
TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	984 000,00	1
LA COURTE ECHELLE	8 909,60	· ·
PLANET MOMES	14 657,90	
HEBERGEMENT CHATELIERS	5 994,39	· ·
CENTRE SOCIAL LES POSSIBLES	40 900,00	· ·
SERVICES COMMUNS	15 000,00	
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	10 286,00	
PARC PRIVE DE LA VILLE	524 800,28	
EAUX PLUVIALES	338 111,54	·
PROPRETE URBAINE	77 766,80	
ECLAIRAGE PUBLIC	6 724,80	
TRANSPORTS URBAINS	4 340,00	
MOBILITE DOUCE	2 082,00	
MOBILIER URBAIN	134 500,00	· ·
VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	231 319,77	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
VOIRIE	738 796,36	636 519,35
PARC DE STATIONNEMENT	6 021,00	3 803,40
ESPACES VERTS URBAINS	183 527,14	116 467,89
RESERVES FONCIERES	10 710,00	0,00
ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT UR-		
BAIN	225 000,00	
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	47 000,00	
	6 443 301,27	3 472 082,86

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

b) les recettes réelles d'investissement (3 361 814 € en 2021) hols restes à realiser de 451 990 €

Hors excédent de fonctionnement capitalisé de 2 999 331 € en 2021 (besoin de financement de n-1) elles évoluent comme suit :



Les recettes réelles d'investissement atteignent en 2021, 3 361 814 €.

Elles comprennent les subventions et participations (288 702 € cf détail ci-après) la taxe d'aménagement pour 72 825 €, les cautions versées pour les jardins familiaux et le parking du château de 495 €, et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2021 de 2 999 331 € (correspond au besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020).

A noter que le FCTVA sur nos dépenses d'investissement de 2020 ne nous a pas été versée sur l'exercice 2021 (même si elle a été déclarée en juillet 2021 comme habituellement), les services de l'Etat, n'ayant pu instruire notre demande accaparés par le nouveau système d'automatisation du traitement du FCTVA. La recette correspondante fait partie des reports de crédits pour 164 600 € (perçue en mars 2022).

Détail des subventions et participations perçues en 2021 :

Libellé	Montants	Restes à	Libellé tiers
	perçus en 2021		
DETR 2020 RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	75 000,00	30 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
FONDS D'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISÉS PAR LES COLLEGIENS		291 270,00	PAIERIE DEPART.DE LA MAYENNE
FINANCEMENT AUDIT EXTENSIONS RESEAU CHALEUR BIOMASSE		12 596,23	ADEME
DETR DEPLACEMENTS DOUX RUE PRIEURE DE BERNE TRANCHE 3	30 000,00	70 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
DETR TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	9 000,00	21 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
DSIL SALLE JEAN COLLET ARRETE 2021 SGAR 112 EJ 210 325 7036	31 734,00	74 046,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
FONDS DE CONCOURS DU DÉPARTEMENT TRAVAUX RUE DU PRIEURÉ DE BERNE		66 666,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAY
SUBVENTION FFF TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE MAYENNE		26 100,00	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
PLAN DEPARTEMENTAL MAYENNE RELANCE SOUTIEN A LA CREATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE		150 000,00	MAYENNE COMMUNAUTE
SUBVENTION SUR INVESTISSEMENT 2021: ESCALIERS, NETTOYEUR VAPEUR; CASIER PERSONNEL ET VIGIPIRATE		6 816,00	CAF DE LA MAYENNE
PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL SALLE JEAN COLLET DELIB 4 DU 18/11/21		54 968,00	MAYENNE COMMUNAUTE
PLAN DE RELANCE ETAT A LA CONSTRUCTION DURABLE SUR 3 PC QUARTIER POMMIER	43 100,00	43 100,00	ETAT
FONDS FRICHE RENOUVELLMENT URBAIN DU SITE ROULLOIS ANCIEN HOPITAL	60 000,00	140 000,00	ETAT
AMENDES DE POLICE	35 942,00		ETAT
REMBOURSEMENT ASSURANCE POUR DETERIORATON CANDELABRE	3 925,65		VEOLIA
FCTVA 2020		164 600,00	ETAT
CESSION DE LA GARE A MAYENNE COMMUNAUTE		72 597,55	MAYENNE COMMUNAUTE
CESSION LESIEUR LIEU DIT MA CAMPAGNE		2 860,00	LESIEUR
TOTAL GENERAL	288 701,65	1 226 619,78	

Zoom sur le produit des amendes de police (43 824 € en 2020). Cette recette est variable comme le montre le graphe ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/06/2022 Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

2021

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

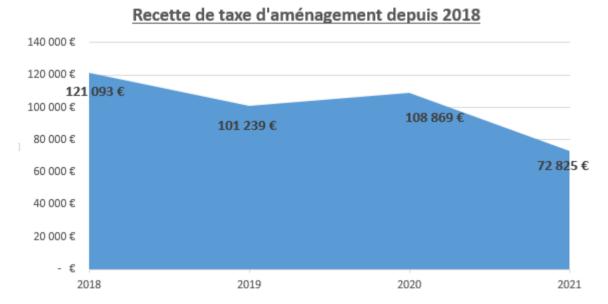


2020

2019

Zoom sur la taxe d'aménagement :

2018



L'année 2021 marque un recul du produit avec une recette de 72 825 €.

Pour rappel, la taxe d'aménagement (auparavant taxe locale d'équipement) est applicable sur toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable de travaux).

5- l'évolution de l'endettement de la Ville

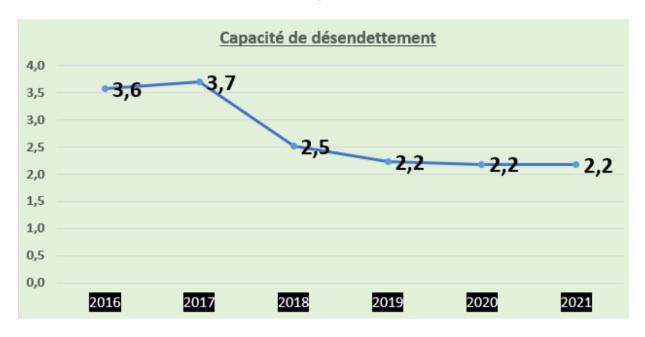
Au 31/12/2021, l'endettement de la Ville est de 5 441 892 $\mathfrak E$ (il était de 6 598 889 $\mathfrak E$ un an auparavant). Ses caractéristiques sont :

- Un taux d'intérêt moyen de 2,82% pour un encours de 19 emprunts.
- Notre **ratio de désendettement** 2022 se situe à 2,2 années. Il est stable depuis 3 années. A noter cependant que le désendettement de la Ville a un effet d'atténuation sur cette

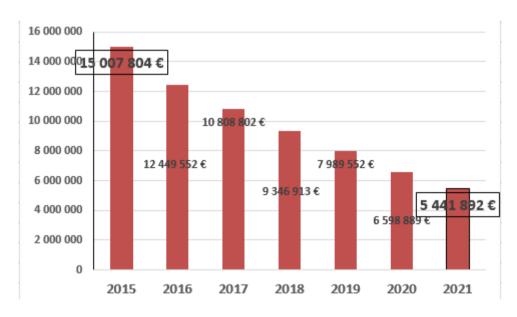
dégradation.

Ce ratio permet de répondre à la question : " en combien d'années la Ville pourrait-elle rembourser la totalité de son encours en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? ".

Il se calcule ainsi : Encours de dette/ capacité d'autofinancement brute au 31/12



Le graphe ci-dessus montre l'effort de la Ville depuis 2015 sur la maîtrise de son encours de dette dans le but d'améliorer sa solvabilité financière :



- La dette par type de risque :



- La dette par habitant poursuit son amélioration sous l'effet du désendettement avec une diminution de 86 € par habitant de MAYENNE entre 2020 et 2021.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette	15 007 804 €	12 449 552 €	10 808 802 €	9 346 913 €	7 989 552 €	6 598 889 €	5 441 892 €
Population INSEE	14184	14300	14051	13875	13728	13551	13557
Dette par habitant de Mayenne	1 058€	871€	769€	674€	582€	487 €	401€

Au 31/12/21, notre ratio de la dette par habitant est de 401 € alors que les communes du Département de notre strate se situent à 409 €, celles de la Région à 729 € et celles du territoire national à 789 € (Source fiche financière annuelle AEFF 2021 de la DDFIP).

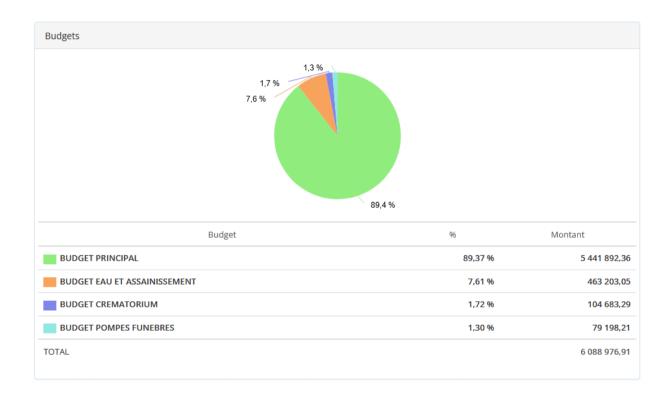
- L'annuité (capital remboursé + intérêts de la dette annuels) par habitant



Au 31/12/2021, la moyenne de la strate se situait à 84 €/habitant au niveau departemental et à 104 €/hab au niveau national.

L'encours consolidé de la dette au 31/12/2021 du budget principal et des budgets annexes marque un net désendettement.

	au 31/12/19	au 31/12/20	au 31/12/21	Ecart n-1
Budget principal	7 989 552 €	6 598 889 €	5 441 892 €	-1 156 997 €
Budget eau	605 860 €	510 862 €	463 203 €	- 47 659 €
Budget Pompes funèbres	161 122 €	110 593 €	79 198 €	- 31 395€
Budget crématorium	163 856 €	127 322 €	104 683 €	- 22 639 €
	8 920 390 €	7 347 666 €	6 088 977 €	- 1258689€



Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID: 053-215301474-20220623-CM23062022_03-DE

